

Le tourisme scientifique dans les aires protégées multi-labellisées: transition écologique et controverse en montagne

Mikael Chambru, Cécilia Claeys

▶ To cite this version:

Mikael Chambru, Cécilia Claeys. Le tourisme scientifique dans les aires protégées multi-labellisées: transition écologique et controverse en montagne. Réserves de biosphère et objectifs de développement durable: enjeux scientifiques et pratiques éducatives en Méditerranée, ISTE Editions, pp.83-99, 2023. hal-04085626

HAL Id: hal-04085626

https://hal.science/hal-04085626

Submitted on 2 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Le tourisme scientifique dans les aires protégées multi-labellisées : transition écologique et controverse en montagne

Mikaël CHAMBRU (université Grenoble Alpes) et Cécilia CLAEYS (Université de Perpignan Via Domitia)

Introduction

Historiquement, la mise en tourisme des espaces ruraux est traversée par une tension entre aménagement et protection de la nature (Larrère et *al.*, 2009; Marié, 1989). Dans les Alpes, cohabitent (l'hyper)anthropisation des stations de ski et la (pluri)labellisation d'espaces naturels protégés (Larrère et *al.*, 2009; Mauz, 2005). Le double constat de l'essoufflement du modèle de « l'or blanc » et de la précocité montagnarde des signes du changement climatique, particulièrement marquée dans les Alpes du Sud, invitent à repenser les formes d'innovations territoriales et leur éco-compatibilité (Soubirou et Jacob, 2019; Collectif Grec-Sud, 2018; Fort, 2015). Dans ce contexte, certains auteurs appellent de leurs vœux un changement de paradigme en faveur d'une transition écologique dont les territoires de montagne pourraient être précurseurs (Oiry-Varacca, 2012; Bourdeau, 2009).

Au même moment, (ré)émergent des projets de mise en tourisme de la culture scientifique portés par des acteurs locaux soucieux d'anticiper « l'après ski » et se revendiquant peu ou prou de cette dynamique de transition écologique. Ils se présentent comme l'expression d'un système touristique alternatif et d'un « après-tourisme » permettant de réinventer un tourisme aux prises avec les enjeux sociétaux et environnementaux du 21° siècle (Bourlon et *al.*, 2017). Dans le même temps, ces projets donnent à voir des formes distinctives de pratiques et de produits touristiques mobilisant de différentes manières et à divers degrés la dimension scientifique (Mao et Bourlon, 2011). Ce tourisme scientifique donne alors naissance à des lieux émergents, constituant des territoires supports d'une culture scientifique en devenir (Schiele et Jantzen, 2003).

Ce chapitre s'attache à saisir les enjeux socio-environnementaux de ces mises en tourisme de la culture scientifique à partir du cas des Hautes-Alpes¹. Le questionnement structurant notre analyse est le suivant : en quoi la mise en tourisme de la culture scientifique dans les territoires de montagne, comme réponse à l'injonction de la transition, révèle-t-elle des tensions entre enjeux démocratiques, culturels et environnementaux préexistants?

L'analyse est structurée en trois hypothèses, relatives aux formes de transitions portées par la mise en tourisme de la culture scientifique dans leurs dimensions sociopolitiques, culturelles et environnementales. La première hypothèse concerne l'aptitude des porteurs de ces projets à s'inscrire dans des formes de gouvernances participatives et inclusives. La seconde hypothèse porte sur la mise en accessibilité de la culture scientifique. La troisième hypothèse éprouve la compatibilité de ces projets d'aménagement touristiques avec la préservation de la biodiversité et des paysages en contexte de changement climatique.

Le corpus de données qualitatives est principalement constitué de la documentation technique disponible relative au projet, de sa couverture médiatique (traditionnelle et numérique), des publications Internet (blogs et réseaux sociaux) des protagonistes, d'une part, et, d'autre part,

¹ Ce travail a été réalisé grâce au soutien financier du Labex ITEM (ANR-10-LABX-50-01) dans le cadre du programme « Investissements d'avenir » géré par l'Agence nationale (française) de la recherche (ANR). Il s'agit du projet de recherche *Montagne, communication et astronomie : enjeux publics autour des sciences et du tourisme* (MAESTRO), https://maestro.hypotheses.org

d'entretiens semi-directifs réalisés auprès des porteurs locaux du projet et de leurs opposants ainsi que de carnets de terrain renseignés entre le printemps 2019 et l'automne 2020².

L'analyse porte sur un projet de création d'un espace de médiation scientifique, d'un complexe hôtelier et d'un téléphérique sur le pic de Château-Renard (2 989 mètres), situé sur la commune de Saint-Véran. Ce projet s'inscrit dans un espace naturel protégé pluri-labellisé, visant une implantation au sein du parc naturel régional du Queyras (PNRQ) qui dispose de cinq sites³ Natura 2000, d'une réserve naturelle nationale⁴ et d'une réserve de biosphère transfrontalière (mont Viso) via le programme « Homme et Biosphère » de l'UNESCO. Le site de Château-Renard accueille déjà des installations de sciences astronomiques implantées depuis 1974 et rénovées en 2015 (figures 1 et 2).

Régulièrement présenté comme l'un des plus beaux d'Europe continentale, le ciel de la commune de Saint-Véran est en effet l'objet depuis la fin des années soixante-dix d'activités scientifiques plus ou moins soutenues, mobilisées comme support de diffusion des connaissances autour de l'astronomie et comme levier de développement touristique. En ce sens, ce projet de tourisme scientifique s'inscrit dans le giron de l'astro-tourisme au sein d'espaces naturels protégés (Charlier, 2018). Porté par la municipalité de Saint-Véran, le nouveau projet de développement touristique - chiffré à 25 millions d'euros - est présenté comme permettant un renouvellement du développement économique de la commune grâce à la dynamisation du tourisme scientifique.

La transition écologique : des injonctions aux référentiels sociopolitiques et culturels différents

Depuis les années 2000, la notion de transition écologique tend à supplanter celle de développement durable née, pour sa part dans les années 1980. La paternité de la notion de transition est attribuée au militant écologiste Rob Hopkins qui s'inscrit dans une recherche d'alternatives au modèle de la croissance économique et de la dépendance aux énergies fossiles (Hopkins, 2010).

En France, cette notion a suivi un processus d'institutionnalisation avec, en 2013, la création du conseil national de la transition écologique et, en 2017, une refonte ministérielle donnant naissance au ministère de la transition écologique et solidaire, chargé des transports. La notion de transition est aussi inscrite dans la loi française à travers la problématique énergétique (loi n° 2015-992 du 17 août 2015). Elle est aujourd'hui mobilisée dans plusieurs plans nationaux et régionaux⁵, le plus récent d'entre eux étant, à ce jour, le plan « France relance ». D'un montant total de 100 milliards d'euros, ce programme de soutien exceptionnel à l'économie fragilisée par la crise sanitaire du Covid-19 prévoit de dédier 30 milliards d'euros à la

² Une partie de ce travail d'enquête a été réalisée avec l'appui d'Aphélie Savarino au cours de l'hiver 2020 dans le cadre d'un stage au sein du laboratoire GRESEC et du Labex ITTEM. Il a donné lieu un mémoire de M2 soutenu en juin 2020 et intitulée « Culture scientifique et mise en récit d'un territoire rural de montagne. Le cas de Saint-Véran (Queyras, Hautes-Alpes) ».

³ Le Parc du Queyras est animateur de cinq sites Natura 2000: Haut-Guil, Mont-Viso, Valpréveyre, Rochebrune, Izoard, Vallée de la Cerveyrette, Steppique durancien et queyrassin, du Bois des Ayes, de la vallée du Haut-Guil (https://www.pnr-queyras.fr/natura-2000/).

⁴ Ristolas Mont Viso.

⁵ Comme par exemple le plan climat de la région Sud, https://www.maregionsud.fr/planclimat

transition écologique, visant à « faire de l'écologie le principal levier de la reprise et de la transformation de notre économie⁶ ».

Ainsi, la transition écologique est devenue en moins de deux décennies une injonction encadrée juridiquement et soutenue financièrement. Ce processus procéderait d'une *intégration de la critique* en tant qu'appropriation/reformulation institutionnelle de concepts nés de la contestation, pouvant induire des formes de *désarmement de la critique* (Chiapello et Boltanski, 1999). Ce processus a tout particulièrement été souligné dans l'analyse des politiques environnementales (Charvolin, 2003 ; Lascoumes, 1994). Dans le cadre de ce texte, l'accent est mis sur l'intégration de la critique de trois principaux enjeux de la transition : démocratiques, environnementaux et culturels.

La déclaration de Rio de Janeiro en 1992 a soudé les questions environnementales aux formes de gouvernance participatives. Malgré un développement certain de la démarche depuis ces dernières décennies, la mise en œuvre de cette « démocratie environnementale » se heurte cependant à plusieurs difficultés sociopolitiques (Claeys et Jacqué, 2012). Sur le terrain, les cas de figure observés sont d'une grande diversité, allant d'une co-construction de la décision associant les populations locales dans toute leur diversité à des formes de « démocratiques persuasions », voire d'imposition (Claeys et Jacqué, 2012 ; Mermet et Salles, 2015). Qu'elles soient inclusives ou exclusives, se pose par ailleurs la question de l'efficacité environnementale de ces formes de gouvernance, c'est-à-dire de leurs retombées effectives en termes de préservation de la nature (Salles, 2006).

Cette question se pose de façon saillante concernant l'efficacité environnementale des modèles de transition écologique. Le débat relatif à la compatibilité entre développement économique et protection de l'environnement est inhérent à la notion de développement durable (Lascoumes et *al.* 2014). Les tenants de la décroissance opposent à cette notion qu'intrinsèquement, le développement économique ne peut pas être durable, tandis que ses défenseurs prônent un possible compromis. La notion de transition écologique propose dans sa conception militante initiale d'opter pour un changement de modèle sociétal en rupture avec l'économie de marché et attentif à la réduction des inégalités sociales et environnementales (Hopkins, 2010).

Cependant, l'institutionnalisation de la notion tend à la relier au principe de la « croissance verte » comme en témoigne, par exemple, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Selon l'OCDE⁷, « la croissance verte signifie promouvoir la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et services environnementaux dont dépend notre bien-être. Pour cela, elle doit catalyser l'investissement et l'innovation qui serviront d'assise à une croissance durable et susciteront de nouvelles possibilités économiques ».

Ces injonctions à la transition écologique s'inscrivent ainsi dans des référentiels sociopolitiques et culturels différents. Se pose, de façon corollaire la question des savoirs mobilisés et de leur légitimité. Docteur en sciences sociales, reconverti à la permaculture et co-fondateur du premier éco village officiellement en transition, Rob Hopkins associe la transition écologique à des formes de valorisation d'initiatives citoyennes et de savoirs locaux. La transition écologique institutionnalisée tendrait en revanche à davantage valoriser des savoirs technicistes.

⁶ https://www.ecologie.gouv.fr/france-relance-transition-ecologique

⁷ http://www.oecd.org/fr

La question des savoirs de la transition écologique et de leur légitimité est particulièrement exacerbée dans le cadre de l'analyse de projets de tourisme scientifique. Les savoirs sont en effet ici tout à la fois l'objet et l'enjeu. Les savoirs sont mobilisés pour justifier le projet de tourisme scientifique, ils sont l'objet de mise en tourisme, ils sont enfin l'enjeu d'une (non) appropriation par les populations et les visiteurs. En montagne, les médiations scientifiques sont présentes de longue date pour valoriser les sites naturels et les lieux touristiques. Articulé autour des sciences (astronomie, biologie et géologie notamment), ce tourisme peut-être de nature patrimoniale, industrielle, technique ou environnementale et se matérialise à travers des dispositifs de médiation et de vulgarisation scientifiques. Ces derniers constituent alors des espaces de « rencontre sciences-société » singuliers, eux-mêmes animés par des paradigmes de communication qui façonnent les rôles et les relations des publics (Chavot et Masseran, 2010). Ces espaces singuliers se voient attribués différentes missions : partager les savoirs. promouvoir les sciences, valoriser les spécificités territoriales, recruter les futurs scientifiques, diversifier l'offre touristique, faire participer les publics à la recherche, justifier des décisions sociopolitiques, protéger les espaces montagnards, faire changer les comportements, etc. En ce sens, la mise en tourisme de la culture scientifique en montagne participe au renforcement de l'ambiguïté de la notion de médiation scientifique et de ses enjeux sociaux (Bergeron, 2016).

Les trajectoires des formes de gouvernance d'un projet de tourisme scientifique

La première hypothèse mise à l'épreuve de nos observations de terrain porte sur les formes de gouvernance comme possibles facteurs de transition. Il s'agit d'éprouver la capacité du projet de développement de tourisme scientifique saint-véranais à s'inscrire dans des formes de gouvernances participatives et inclusives. L'analyse révèle que le projet s'inscrit dans une trajectoire concertative réactive, sinon corrective (Claeys et Jacqué, 2012). Ce projet, alors porté par une partie de la majorité municipale, s'inscrit en effet initialement dans un processus décisionnel descendant centré sur les instances représentatives et leur réseau nobiliaire, n'ayant pas recours à la participation publique. La division de la majorité municipale sur ce dossier sera le point de départ du porté à connaissance publique et de la controverse qui en suivit. En septembre 2018, la première réunion publique organisée à Saint-Véran sur le sujet, le sera à l'initiative du second adjoint au Maire, opposé au projet.

La contestation se structure alors autour d'un noyau d'acteurs associatifs locaux rodés aux techniques de mobilisations. Ces derniers activeront rapidement leurs réseaux régionaux et nationaux. Le collectif « Saint-Véran » est ainsi créé. Associant les différents outils traditionnels et numériques (Granjon, 2018) de la mobilisation⁸, le collectif obtient des porteurs de projet l'ouverture vers des formes de gouvernance plus inclusives. En mai 2019, la seconde réunion publique organisée cette fois-ci à l'initiative de madame le maire s'inscrit de façon timorée dans une telle logique. Cette rencontre est pensée par ses organisateurs comme une réunion d'information. Il s'agit de convaincre le public du bien-fondé du projet, bien plus que de le consulter et moins encore de le concerter. Si la parole n'est pas explicitement donnée aux habitants, certains d'entre eux la prendront haut et fort lors de cette réunion animée. Les accusations de passage en force d'un projet non concerté y sont récurrentes et, de façon corollaire, les demandes d'implication de la population et des acteurs du territoire dans le processus de décision.

Largement diffusée sur les réseaux sociaux militants dès avril 2019, la pétition contre le projet obtiendra 13 822 signatures. Au mois d'août 2019, une petite manifestation accompagne la

⁸ Réunions publiques, manifestations, blog, pétition en ligne...

remise d'une lettre du collectif à madame le maire demandant une pause dans les processus de décision et une mise en débat publique du projet. La controverse relative à ce projet d'aménagement touristique a été au cœur des élections municipales du printemps 2020. Des candidatures ont émergé pour supporter ou contester ce projet de tourisme scientifique. Dans un revirement tardif, surprenant les candidats eux-mêmes, le second tour du scrutin municipal donne la majorité aux opposants au projet. L'ancien second adjoint, dissident, devient ainsi le nouveau maire de la commune.

La gouvernance de ce projet de développement de tourisme scientifique connaît une trajectoire oscillant entre démocratie représentative et participative, et de façon corollaire, entre huis clôt et publicisation, entre bulletins de votes et réseaux sociaux numériques. Ces deux sphères s'opposent et s'imbriquent tout à la fois dans ce dossier, comme dans bien d'autres (Blatrix, 2009). Le débat interne à l'équipe municipale étant empêché par l'activation d'un processus décisionnel notabiliaire, ce dernier est contrecarré par une mobilisation associative activant des réseaux militants très visibles dans l'espace public numérique. Il y a là des aller-retours entre le (non) débat interne aux instances municipales et le débat externe initié par un élu municipal.

Ainsi, la contestation du projet d'aménagement est née au sein des instances représentatives, mais n'a pu s'exprimer pleinement qu'en ayant recours à des processus participatifs numériques. La victoire de cette opposition au projet est consacrée par des élections municipales « sanction ». Le second adjoint a joué tout au long de cette controverse un rôle de « passeur » entre les instances représentatives et participatives. Et c'est dans l'espace public numérique que sera diffusée l'une des premières décisions du nouveau conseil municipal, l'abandon du projet d'aménagement, et la mise en œuvre d'une réflexion sur l'avenir de la commune, voire sur sa « transition ».

Le nouveau maire de Saint-Véran annonce ainsi : « il faut que l'on passe à autre chose. Abandonner le projet de téléphérique, c'est une chose. Maintenant, parler de notre avenir, s'en est une autre [...] On va retravailler sur le PLU, le Plan local d'urbanisme qui était en cours de révision et sur lequel on va essayer de se doter des meilleurs arguments pour l'avenir de Saint-Véran [...] On n'aura pas de grands projets comme celui du téléphérique. De toute façon, ces grands projets sont dépassés, déraisonnables, aussi bien au niveau économique, qu'au niveau environnemental, il faut que l'on change de logiciel pour notre développement économique » (Radio/TV DICI, le 17/09/2020).

Cette trajectoire participative est à la fois classique et singulière. La contestation d'une gouvernance notabiliaire par des mobilisations associatives en réseau qui investissent ensuite le pouvoir municipal est en effet devenu un classique de ce que l'on ne nomme plus « nouveaux mouvements sociaux » tant ils sont inscrits dans la durée (Chabanet, 2020). En revanche, la singularité de la situation tient au fait (i) que la contestation soit née de l'intérieur des instances municipales, (ii) qu'elle ait gonflé à l'extérieur de ces instances, principalement sous une forme dématérialisée, avec quelques moments forts en présentiel virant à des affrontements verbaux discursifs, (iii) puis qu'elle ait fait basculer les élections municipales.

Les ambiguïtés d'une mise en tourisme de la culture scientifique

La seconde hypothèse porte sur les enjeux d'accessibilité de la culture scientifique. Il s'agit de saisir dans quelle mesure les médiations scientifiques portées par le projet s'inscrivent dans des formes de transition culturelle. Dès qu'il fut rendu public, ce projet a en premier lieu été justifié par les promoteurs comme étant une nécessité pour le développement des activités

scientifiques sur le territoire. L'enjeu est alors d'accueillir le nouveau télescope robotisé de l'observatoire de Paris (CNRS) à Saint-Véran, installation dont l'objectif est de développer les recherches astronomiques et astrophysiques, avec une forte dimension internationale en collaboration avec les astronomes américains et chiliens. Ce télescope est présenté comme « le plus grand télescope robotisé d'Europe à une telle attitude » et comme le résultat d'une volonté politique au service d'un projet scientifique (NGE et *al.*, 2019). Ce projet constituerait alors un changement d'échelle significatif puisque que le ciel de la commune n'était, depuis la fin des années soixante-dix, plus que le théâtre d'activités scientifiques portées par des astronomes amateurs dans une logique de science participative.

Pour permettre ce nouvel aménagement, une étude de faisabilité financée par la région Provence Alpes Côte d'Azur⁹ a été initiée en 2017 et a conclu de la nécessité de créer un téléphérique afin, notamment, de faciliter l'accès des chercheurs à l'observatoire depuis le centre-village. Lors de la réunion publique organisée par les élus locaux porteurs du projet, un chercheur du laboratoire Systèmes de référence temps-espace (SYRTE) de l'observatoire de Paris était présent à leur côté. Après l'allocution introductive de madame le maire, il est le premier intervenant de la soirée, en tant qu'expert. Son propos est structuré autour de deux arguments forts. L'installation au pic de Château-Renard d'un nouveau télescope très performant donnerait les moyens à l'astronomie française (i) de renforcer son rayonnement international et (ii) de s'investir dans l'indispensable vulgarisation scientifique. Il présente l'installation du téléphérique comme une condition sine qua non du déploiement du nouveau télescope. L'activité scientifique et l'implantation d'un nouveau mode de transport sont présentées comme indissociables. La légitimité de son statut d'expert avait pour vocation de crédibiliser le projet. Il s'agissait, d'une part, de nouer des alliances avec des publics spécifiques (autorités locales, investisseurs, etc.) afin de développer les meilleures conditions possibles de sa réalisation et, d'autre part, de créer un mouvement d'adhésion populaire autour de ce projet. La science apparaît donc ici mobilisée comme une façon de construire une légitimé d'acteur crédible et fiable dans la controverse face aux publics critiques, et comme un moyen de justifier des décisions échappant aux seules logiques du champ scientifique, soit deux paradigmes communicationnels éprouvés des relations sciences-société (Chavot et Masseran, 2010).

Un second objectif est affiché par les promoteurs : se saisir de ce projet scientifique, en publicisant sa présence sur le territoire, comme d'une opportunité de développement touristique autour des sciences. Cette mise en tourisme de la culture scientifique est donc défendue comme logique et évidente, c'est-à-dire ne pouvant pas être soumise à controverse puisque Saint-Véran dispose depuis 2015 d'un complexe de diffusion de culture scientifique soutenu par l'observatoire de Paris : une offre d'astro-tourisme à l'observatoire et un espace muséographique autour du soleil au village. Les acteurs locaux interviewés témoignent du vif succès auprès des publics du premier, tandis qu'ils soulignent que le second ne parvient pas tout à fait à trouver son public auprès des touristes. Les plus critiques mettent en doute le potentiel d'attractivité touristique de cet établissement installé au pied des pistes de ski alpin. La science et la culture scientifique apparaissent ici comme un « produit » potentiellement commercialisable sur le plan matériel et symbolique, soit le paradigme le plus traditionnel ordonnant les relations sciences-société (Chavot et Masseran, 2010).

Ce projet a cela de spécifique par rapport à d'autres formes de médiation scientifique que cette valorisation marchande s'opère sous la forme d'un produit touristique en montagne

⁹ Depuis la dernière réforme territoriale (2016), la France compte 13 régions métropolitaines dont l'actuelle région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, https://www.maregionsud.fr/

permettant de vivre une expérience personnelle de décentration culturelle (Kramar, 2011). L'objectif est que la science soit attractive et divertissante pour les touristes, participant ainsi à la diversification de l'offre touristique du territoire. Pour cela, la science prend différents visages à Saint-Véran, tantôt spectaculaire (passer une nuit dans un observatoire à 3 000 mètres d'altitude pour observer le ciel), tantôt amusante (réaliser des expériences scientifiques autour de la chimie), afin d'être attractives. Dans les deux cas sont célébrés les bienfaits de la science, que ce soit son utilité, son éthique et ses valeurs de responsabilité. Les promoteurs du projet jugent ainsi nécessaire d'éduquer les publics pour leur donner des outils et des clés sur la science et les recherches scientifiques menées aujourd'hui, à partir de la vulgarisation des recherches scientifiques menées autour de l'observatoire et/ou des différentes fondations qui subventionnent la maison du soleil.

Cette façon d'envisager la diffusion de la culture scientifique correspond au modèle du déficit, envisagé comme une transmission linéaire des informations des experts vers le public. Ce modèle postule qu'une bonne transmission de l'information permet une réduction du déficit de connaissance et que cette réduction aide à des meilleures décisions sociétales et à un soutien fort pour les sciences (Brossard et Lewenstein, 2010). A Saint-Véran, cela permet alors de crédibiliser l'approche scientifique et ses acteurs, tandis qu'en retour ces derniers permettent de légitimer un nouveau projet d'aménagement de l'observatoire au nom du nécessaire tissage de relations sciences-société.

En définitive, ce projet vise davantage à la promotion d'une image de marque de la commune par les sciences qu'à un partage désintéressé du savoir, réduisant « des initiatives louables à prendre un aspect essentiellement apologétique et propagandiste » (Levy-Leblond, 2008). Cela s'explique notamment par les caractéristiques sociologiques des promoteurs du projet et par leurs visions des bienfaits de la science et du cercle vertueux enclenché par l'impulsion de la diffusion de la culture scientifique. « L'accroissement de la reconnaissance des sciences par le public bénéficie à la science elle □même, aux organismes scientifiques, aux scientifiques, aux citoyens et même aux nations entières » (Christensen, 2006).

Cette mise en tourisme de la culture scientifique à Saint-Véran tend donc à rejouer les modalités instituées de la publicisation des sciences et les logiques de vulgarisation associées. Celles-ci creusent le fossé, qu'elles présupposent, entre science et société en sacralisant la science et les savoirs produits qu'il faudrait donner à voir à une large fraction du public dont est postulé et déploré le manque de connaissances scientifiques (Bensaude-Vincent, 2010). En se présentant comme un lieu nécessaire à un public en manque de science, c'est ce « fossé » que le projet de tourisme scientifique analysé ambitionne justement de venir combler. Dans le cadre de la transition écologique, il ambitionne de proposer à ce public de nouvelles formes de tourisme non étroitement liées aux pratiques récréatives et de pleine nature. Dès lors, il s'agit avant tout d'une nouvelle reformulation du projet de publicisation des sciences se déployant depuis plusieurs décennies, plutôt que d'une évolution sociale indiquant que cette publicité change (Paillart, 2005).

Les paradoxes environnementaux d'un projet de tourisme scientifique

La troisième hypothèse explore la capacité du tourisme scientifique à s'inscrire dans une transition écologique, sinon à en être moteur pour les territoires de montagne. Il s'agit ici de saisir en quoi le projet saint-véranais relève, ou non, d'une recherche d'alternative touristique s'inscrivant dans les principes d'une transition écologique. Et, si tel est le cas, dans quelle conception de cette dernière se situerait-il ? Qu'il s'inscrive pleinement ou pas dans un

registre de la transition écologique, ce projet répond-il à des exigences de faibles impacts environnementaux ?

Les porteurs du projet appréhendent le tourisme scientifique comme une opportunité de développement territorial en réponse aux irrégularités croissantes d'enneigement des domaines de ski alpin. En effet, les petites stations de ski familiales du Queyras souffrent tout particulièrement des irrégularités croissantes d'enneigement. La plus basse en altitude, située sur la commune d'Aiguille, a d'ores et déjà abandonné son activité de ski alpin. Le projet de développement de tourisme scientifique saint-véranais s'inscrit clairement dans une stratégie d'adaptation au changement climatique. Relève-t-il pour tant autant d'un processus de transition écologique ?

Dans l'étude de faisabilité du projet, le mot « transition » n'apparaît qu'une seule fois pour désigner le ministère de ce nom en tant que signataire du prolongement du classement du Queyras en parc naturel régional. Cette information est mentionnée dans la partie « contraintes » de l'étude. La prise en compte de l'impact environnemental par l'étude de faisabilité n'est ainsi pas mise en avant comme un objectif en soi, mais comme une contrainte réglementaire. Or, bien que situé dans un espace pluri-labellisé, le projet demeure relativement peu contraint par ces différents outils de protection. Le village de Saint-Véran, gare de départ du projet de téléphérique, est situé dans la zone tampon 10 de la réserve de biosphère transfrontalière du mont Viso. Le pic de Château-Renard (gare d'arrivée) se trouve quant à lui à seulement quelques kilomètres de la zone centrale.

Dans ce contexte, la mise en éco-compatible du projet se limite à une intégration à minima du cadre réglementaire. Pour ce faire, le projet mobilise le registre de l'éco-efficacité, en tant que recherche de solutions technicistes visant la minimisation des impacts écologiques d'une activité porteuse de croissance économique (Martinez-allier, 2014). Cette éco-efficacité est incarnée par l'architecture futuriste retenue pour les bâtiments d'altitude, inspirés de l'imaginaire cinématographique des stations spatiales. L'éco-compatibilité du téléphérique choisi pour desservir l'espace touristique d'altitude est aussi mise en avant, soulignant le peu d'emprise au sol dans le milieu naturel du projet qui limite dès lors les destructions ou dégradations d'habitats naturels et d'habitats d'espèces (NGE et *al.*, 2019).

Lors de la réunion publique organisée par les porteurs du projet, le téléphérique est présenté par le bureau d'étude comme ayant une faible visibilité dans le paysage grâce à la forme et à la couleur retenues pour ses pylônes. L'argument ne convainc toutefois pas les opposants. Ils contestent plus largement le manque d'éco-compatibilité du projet d'aménagement touristique d'un point de vue matériel, mais aussi en termes d'éthiques environnementales (Larrère, 2006). Les impacts directs des aménagements dénoncés par les opposants au projet concernent le paysage, la biodiversité et l'agropastoralisme. L'impact induit par la fréquentation du public fait, pour sa part, particulièrement débat. L'étude de faisabilité est explicite sur ce point : le projet vise à augmenter l'attractivité touristique de Saint-Véran en attirant un nombre croissant de visiteurs.

¹⁰ Au sein des réserves de biosphère en général, la zone tampon a pour objectif de concilier développement économique et préservation de l'environnement, tandis que la zone centrale est dédiée à la conservation de la biodiversité (Beuret, 2011). Toutefois, cette désignation de réservoir de biodiversité est avant tout un label international plus que d'une réserve ayant un statut spécifique. Les réserves de biosphère s'appuient en effet sur les outils nationaux existants et la France privilégie une approche souple, permettant de les adapter aux conditions et aux besoins locaux (Comba, 2011).

Pour rentabiliser l'investissement de départ, ce projet vise 95 000 visiteurs par an pour lesquels des zones de stationnement supplémentaires sont prévues. Ainsi, ce projet demeure ancré dans un tourisme basé sur le transport motorisé individuel. Or, les évaluations d'impact soulignent que le transport motorisé domicile/site visité est la pierre angulaire de la transition touristique (Gössling et *al.* 2002). Les opposants au projet s'inquiètent aussi des risques de dégradation de la qualité de vie des villageois face à un afflux accru de visiteurs. Ces craintes sont corroborées par les analyses menées depuis plusieurs décennies sur les capacités de charge des espaces naturels touristiques. Si les auteurs peinent à s'accorder sur les méthodes et indicateurs les plus efficients, ils sont en revanche unanimes sur la nécessité de prendre en compte tout à la fois les dimensions écologiques et psycho-sociologiques des augmentations de flux de visiteurs (Ginelli et *al.* 2021).

Le téléphérique est retenu par l'étude de faisabilité pour sa vitesse d'exploitation pouvant aller jusqu'à 12,5 mètres par seconde avec des cabines de 30 à 200 personnes. Ce choix de la vitesse et de la grande capacité est justifié par une volonté de démocratisation de l'accès à la haute montagne. « Le téléphérique qui assure le lien entre le village et le plateau de Châteaurenard permet à tous les publics d'accéder en toute sécurité à la haute montagne, du contemplatif qui utilisera un ascenseur de découverte, au sportif qui accédera à la montagne hiver comme été pour la découverte de sensations, comme aux familles pour lesquelles le départ de Chateaurenard est une véritable porte d'entrée à la haute montagne et ses itinéraires au sein de la vallée pour revenir vers le village en descendant » (NGE et *al.*, 2019).

Or, force est de constater que le tourisme et les pratiques récréatives demeurent socialement très sélectifs malgré leur massification (Deldrève et Claeys, 2016; Credoc, 2016). Les opposants au projet s'inquiètent à ce sujet de deux effets connexes, entraînant tout à la fois une concentration de visiteurs sur le site touristique d'altitude et leur dispersion aux alentours. Ce faisant, en plus d'un accès à un tourisme scientifique, le téléphérique agrandirait *de facto* significativement le domaine skiable, en contradiction avec la charte du parc naturel régional du Queyras.

Par une « acrobatie taxonomique »¹¹, la voûte céleste est convoquée par les porteurs du projet comme l'ultime naturalité, supérieure à la naturalité terrestre. Tel est l'argument du préambule lyrique de l'étude de faisabilité : « [...] En pleine journée, c'est toute cette majesté minérale des crêtes et des glaciers environnants qui inspirent à nos êtres fragiles la mesure des infimes proportions de notre humanité face aux forces telluriques. Mais c'est quand vient le soir que débute sur le pic de Château Renard le véritable vertige. En regardant vers le ciel d'un noir profond, c'est le spectacle de l'incommensurable mystère de notre univers qui s'offre à nos yeux. Des myriades de signaux lumineux vibrant de manière infinitésimale nous appellent. La voûte céleste se déploie et nous emporte. Sa vision à l'œil nue est sidérante, désarmante » (NGE et al., 2019). C'est comme si, dans un renversement de perspective, le téléphérique et son observatoire étaient la voie d'accès à la plus majestueuse des naturalités. En réponse, les opposants dénoncent le gigantisme d'un projet en contradiction avec les éthiques environnementales et de qualité de vie auxquelles ils aspirent.

Conclusion

Cette étude de cas témoigne d'un difficile affranchissement vis-à-vis du modèle de développement touristique techniciste et anthropocentré, ainsi que d'une vision promotionnelle des sciences et de la culture scientifique. Elle révèle l'ambivalence du

¹¹ La formule est de Boltanski (1979).

tourisme scientifique dans un contexte de transition de territoires ruraux de montagne, pris en tension entre deux logiques sociales renvoyant à des valeurs, des enjeux et des finalités distinctes : (i) la diversification touristique par la culture scientifique et (ii) l'élargissement de la culture scientifique par sa mise en tourisme.

L'analyse du projet de mise en tourisme de la culture scientifique à Saint-Véran donne à voir des processus de décision peu ou tardivement participatifs. Il s'expose de ce fait à des contestations locales interrogeant les logiques pyramidales de la décision publique et de la diffusion du savoir, ainsi que la faible éco-compatibilité des aménagements prévus face aux vulnérabilités économiques et climatiques croissantes. Si les protagonistes de la controverse s'accordent sur la nécessité de réduire la dépendance économique de la commune à « l'or blanc », en revanche deux modèles de développement s'opposent. Les porteurs du projet de tourisme scientifique demeurent ancrés dans des éthiques anthropocentrées, mobilisant des modèles de croissance économique classique bien plus que de transition écologique, pas même dans son acception ministérielle de croissance verte. Ils s'attachent certes à souligner l'éco-compatibilité des aménagements prévus, mais il s'agit d'une posture réglementairement contrainte et politiquement réactive. Les contestations du projet mobilisent en revanche davantage des éthiques environnementales associant protection des milieux naturels, défense de l'agropastoralisme et revendications de qualité de vie. Ces contestations dénoncent une nouvelle étape dans l'urbanisation du territoire, en inadéquation avec la préservation de son patrimoine naturel et n'apportant pas de réponse satisfaisante à son adaptation au changement climatique.

Cette étude de cas donne à voir les tensions entre enjeux démocratiques, culturels et environnementaux inhérents à la mise en tourisme de la culture scientifique en territoires de montagne. Elle montre la prévalence des enjeux liés à l'attractivité territoriale et aux retombées économiques visées par les promoteurs de ces projets. Le cas de Saint-Véran est d'autant plus éloquent que le projet de mise en tourisme scientifique s'inscrit dans un territoire pluri-labellisé. Le conseil scientifique du parc naturel régional a certes émis un avis négatif, mais qui n'a pas de pouvoir coercitif sur le projet. La zone tampon de la réserve de biosphère dans laquelle est situé le projet n'a pas non plus été un rempart contre ce dernier. *In fine*, la défense d'une vision environnementale de la transition territoriale a été portée par l'opposition militante locale et concrétisée par son accès au pouvoir municipal, lui donnant les clés de l'outil réglementaire qui se révèle à ce jour le plus efficace contre ce projet d'aménagement : la révision du plan local d'urbanisme.

Bibliographie

Bensaude-Vincent B., 2010. « Splendeur et décadence de la vulgarisation scientifique », *Questions de communication*, 17, 19-32.

Bergeron A., 2016. « Médiation scientifique », Arts et Savoirs, 7, En ligne.

Beuret J.-E., 2011. « Quelles voies pour la participation du public à la conservation de la nature ? Le cas des réserves de biosphère », *Développement durable et territoires*, 2/3, en ligne.

Blatrix C., 2009. « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, 74/2, 97-119.

Boltanski L., 1979. « Taxinomies sociales et luttes de classes. La mobilisation de la 'classe moyenne', l'invention des 'cadres' », *Actes de le Recherche en Sciences Sociales*, 29, 75-105.

Bourdeau P., 2009. « De l'après-ski à l'après-tourisme, une figure de transition pour les Alpes ? Réflexions à partir du cas français », Revue de géographie alpine, 97, en ligne.

Bourlon F., Bourdeau P., Michel F., Inostroza G., 2017. « Le tourisme scientifique, un aprèstourisme en Patagonie ? », Études caribéennes, 37-38, en ligne.

Brossard D., Lewenstein B., 2010. « A Critical Appraisal of Models of Public Understanding of Science: Using Practice to Inform Theory », *Communicating Science: New Agendas in Communication*, 11 \(\text{\, 39}. \)

Chabanet D., 2020. « Nouveaux mouvements sociaux », in Fillieule O. (éd.)., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, 403-410.

Chavot P., Masseran A., 2010. « Engagement et citoyenneté scientifique : quels enjeux avec quels dispositifs ? », *Questions de communication*, 17, 81-106.

Charlier B., 2018. « Vous connaissez les Pyrénées le jour, découvrez-les la nuit... ». Réflexions autour de l'artialisation *in visu* des paysages célestes nocturnes pyrénéens, *Revue de géographie alpine*, 106, en ligne.

Charvolin F., 2003. L'invention de l'environnement en France, Paris, La Découverte. 134 p.

Chiapello E., Boltanski L., 1999. Le nouvel esprit du capitalisme. Gallimard. 843 p.

Christensen L. L., 2006. The Hands□on Guide to Science Communicators: A Step□by□step Approach to Public Outreach.

Claeys C., Jacqué M. (eds.), 2012. *Environmental democracy facing uncertainty*, Peter Lang, Bruxelles.

Collectif, 2018. *Impacts du changement climatique et transition(s) dans les Alpes du Sud*. Les cahiers du GREC-SUD édités par l'Association pour l'innovation et la recherche au service du climat (AIR).

Comba D., 2011. « Le régime légal des réserves MAB en France », Revue juridique de l'environnement, 36/3, 297-304.

Credoc, 2016. https://www.credoc.fr/publications/les-français-depensent-pres-de-5-de-leur-budget-pour-les-vacances

Deldrève V., Claeys C., 2016. Social Inequalities within Protected Natural Areas: An International Perspective, Editorial, *Desenvolvimento e meio ambiente*, 38, 5-8.

Fort M., 2015. « Impact du changement climatique sur les dynamiques des milieux montagnards », *Revue de géographie alpine*, 103-2, en ligne.

Ginelli L., Deldrève V., Claeys C., Thiann-Bo Morel M., 2021. Réguler les usages au nom de leurs impacts. Principes et sentiments d'injustice dans deux parcs nationaux français, in Candau J. et Deldrève V. Peter Lang (sous presse).

Gössling S., Borgström Hansson C., Hörstmeier O., Saggel S., 2002. « Ecological footprint analysis as a tool to assess tourism sustainability », *Ecological Economics*, 43/2–3, 199-211.

Granjon F., 2018. « Mouvements sociaux, espaces publics et usages d'Internet », *Pouvoirs, revue française d'études constitutionnelles et politiques*, 164, 31-47.

Hopkins R., 2010. *Manuel de transition : de la dépendance au pétrole à la résilience locale* (trad. de l'anglais), Montréal/Escalquens, Éditions Ecosociété.

Kramar N., 2011. « Le tourisme scientifique en question : vers de nouvelles potentialités », *Tourisme et apprentissages*, 95-100.

Larrère C., 2006. « Éthiques de l'environnement », Multitudes, 24, 75-84.

Larrère R., Bernadette Lizet B., Martine Berlan-Darqué M., 2009. *Histoire des parcs nationaux : comment prendre soin de la nature ?*, Editions Quae.

Lascoumes P., Bonnaud L., Lebourhis J.-P., 2014. *Le développement durable : une nouvelle affaire d'État*, L'écologie en questions.

Levy-Leblond J.-M., 2008. « (Re)mettre la science en culture : de la crise épistémologique à l'exigence éthique », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 56, 7-16.

Mao. P., Bourlon F., 2011. « Le tourisme scientifique : un essaie de définition », *Téoros*, 20-2 : 94-104.

Marié M., 1989. Les terres et les mots, Ed. Méridien-Klinsieck Paris.

Martinez Alier J., 2014, L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde. Les petits matins, Institut Veblen, Paris.

Mauz I., 2005. « Histoire et mémoires du parc national de la Vanoise : trois générations racontent », Revue de géographie alpine.

Mermet L. et Salle D. 2015, Environnement : la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?, De Boeck Universités.

Oiry-Varacca M. 2012. Préface du numéro thématique « Fabriquer des ressources territoriales pour renouveler l'offre touristique dans les Alpes et les Pyrénées », *Revue de Géographie Alpine*, 100-2.

NGE-STEM-MAP-MAW, 2019. OSV 2930, Étude de faisabilité, version finale.

Paillart I., 2005. La publicisation de la science. Exposer, communiquer, débattre, publier, vulgariser, Presses universitaires de Grenoble.

Salles D., 2006. Les défis de l'environnement : Démocratie et efficacité, Syllepse.

Schiele B., Jantzen R., 2003, *Les territoires de culture scientifique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Soubirou M., Jacob L., 2019. « Quand les montagnes nous invitent à repenser l'innovation sociale », Revue de géographie alpine, 107-2.

Spandre P., François H., Verfaillie D., Pons M., Vernay M., Lafaysse E., George M., Morin S., 2019. « Winter tourism under climate change in the Pyrenees and the French Alps: relevance of snowmaking as a technical adaptation », *The Cryosphere*, 13, 1325-1347.